

LA DRACHE...



Le bulletin d'information syndicale de l'UNSA Douanes

Section Interrégionale des Hauts-de-France

Amiens - Dunkerque - Lille

N°25 - juin 2019

Commission Territoriale de la Masse des Douanes de Lille



Compte-rendu de la séance du 21 juin 2019 à Lille

Une commission territoriale de la Masse (CTM) consacrée notamment à la nouvelle programmation immobilière (PI), faisant suite au Groupe de travail (GT) du 21 mai 2019 sur ce thème, s'est réunie ce 21 juin 2019 au siège de la Direction interrégionale.

Pour ce qui est de l'anecdotique, la cité de Neuville-en-Ferrain/Risquons-Tout sera enfin cédée au Domaine avec une signature prévue le 8 juillet 2019.

I – SUIVI DE LA PROGRAMMATION IMMOBILIÈRE

En préambule, M. BOUSSEMARY, représentant de la SOREC, précise que les opérations des PI 2018 et 2019 sont au même stade d'avancement, les opérations de la PI 2019 ayant été « rattachées » aux procédures de consultations des partenaires (maîtrise d'œuvre et diagnostiqueur amiante) de la PI 2018.

Il passe ensuite en revue par cité et par opération l'état actuel d'avancée des opérations immobilières et le planning en cours.

AMIENS :

PI 2017 et hors PI : Intervention sur l'ECS (Eau Chaude Sanitaire), sur la production de chauffage et le remplacement de la VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) dans les logements. La réception de chantier a été prononcée le vendredi 14 décembre 2018. La GPA (Garantie de Parfait Achèvement) court donc jusqu'au 14 décembre 2019. Ceci-dit, les doléances devront être remontées bien avant ce délai. Il subsiste un problème de pression d'eau chaude dans les appartements des entrées B et C. C'est un problème de rééquilibrage récurrent qui nécessitera l'intervention de l'entreprise qui a mené les travaux.

PI 2019 : Travaux de sécurisation du site qui comprennent la réparation des vitres sur les châssis au sous-sol, les casquettes des halls d'entrée, le remplacement du système d'interphonie et des trois portes d'entrée, la sécurisation et privatisation de l'entrée principale, le remplacement des portails actuels par des portails et portillon motorisés, le contrôle d'accès et la platine de rue reliée aux interphones des logements. La consultation du maître d'œuvre a été réalisée entre janvier et mars 2019, le diagnostic amiante aura lieu en novembre-décembre 2019 pour des travaux entre juillet et décembre 2020.

BOULOGNE SUR MER :

PI 2018 : Rééquilibrage par vanne et désembouage du système de chauffage. La consultation du maître d'œuvre est repoussé à une date ultérieure ; en effet la SAFI-GIM, qui expertise le système de chauffage, doit soit envoyer un rapport, soit revenir. La réflexion sur le système de chauffage (du fioul au gaz) repousse également la consultation.

Pour ce qui est de la légionellose, le problème est réglé. Les logements vacants ont été désaccouplés au réseau d'eau. Un mois avant une attribution de logement, un choc chloré y est pratiqué à l'issue duquel les analyses sont toujours bonnes. Le logement est ensuite ré-accouplé et le choc se montre toujours suffisant à condition que l'endroit reste occupé, ce qui génère un tirage d'eau régulier qui empêche le retour de la légionellose. Pour l'instant, la cité n'a que trois locataires. Deux commissions d'attribution ont proposé des logements, mais vu l'état de ces derniers, il est difficile d'avoir des locataires supplémentaires.

CALAIS :

PI 2017 : Mise aux normes des installations électriques dans les logements. La consultation des entreprises s'avère toujours infructueuse, alors que les travaux devaient commencer en septembre 2019 pour finir en novembre de cette année.



PI 2018 : Remplacement des cumulus gaz par des cumulus électriques, mise en place d'une VMC et traitement de l'oxydation des canalisations de chauffage. Une seule entreprise devrait intervenir. Le diagnostic amiante aurait lieu entre novembre 2019 et janvier 2020. Les travaux s'étaleraient entre octobre 2020 et mai 2021.

PI 2018 : Révision et mise aux normes des gardes corps. Les travaux sont prévus pour octobre à novembre 2020.

PI 2019 : Traitement des dalles de béton des balcons. Elles sont dans un état de vétusté avancée avec la présence de fissures. Les balcons ont été réalisés après coup, ce qui explique qu'il y ait des problèmes d'étanchéité entre le mur et eux. C'est une opération prioritaire dès la maîtrise d'œuvre.

CYSOING :

PI 2013 : Voirie et réseaux. La GPA courrait jusqu'au 25 janvier 2019, mais la malfaçon de la pose des arceaux de stationnement avait été signalée avant la date butoir. Une relance a été faite en juin auprès du maître d'œuvre et de l'entreprise avec un délai de 15 jours, avant une mise en demeure si elle ne réagit pas. En septembre, le ton pourrait monter !

MONS-EN-BARŒUL :

PI 2016 : Rénovation complète et clos couvert. La réception des travaux, prévu le 24 juin, est repoussée au 1^{er} juillet pour laisser une période de réserve et éviter ainsi d'avoir une surprise.

Nota bene : Un T5 sera transformé en 3 chambrées avec une livraison en juillet pour la prochaine commission d'attribution. Un autre T5 sera rénové entièrement dans le courant de l'automne en tant que T5 sous réserve d'avoir les crédits.

PI 2017 : Réfection des colonnes montantes avec des travaux de novembre 2019 à avril 2020.

ROSENDAEL :

PI 2018 : Réhabilitation des extérieurs de la cité. Il s'agit des opérations de la 1^{re} tranche dont les travaux s'étaleront de décembre 2020 à octobre 2021 avec entre-temps un diagnostic amiante en avril 2020. Comme il s'agit d'une opération d'urbanisme, une déclaration à la mairie est nécessaire. Aussi faudra-t-il attendre un mois avant de consulter les entreprises.



II – PROGRAMMATION IMMOBILIÈRE 2020

Onze opérations sont prévues classées par rang de priorité avec leur coût estimé.

1) ROSENDAEL (94 000€)

- Remplacement de la chaudière fioul par une chaudière gaz.

2) AMIENS (14 400€)

- Intervention en toiture sous réserve de prise en charge des travaux due au titre de la garantie décennale.
- Remplacement des bavettes de baies.

3) AMIENS (106 000€)

- Encapsulement des revêtements de sols amiantés des trois cages d'escalier et mise en peinture des murs et plafonds des cages d'escalier.
- Remplacement des portes palières.

4) ROSENDAEL (39 000€)

- Mise aux normes électriques des logements.

5) BOULOGNE SUR MER (37 400€)

- Mise en conformité électrique des logements – interrupteur différentiel de type A, Douille DCL.
- Gaine technique palière électrique et chauffage collectif : reprise calfeutrement autour des canalisations au niveau des recouvrements de plancher.



6) CALAIS NORD (327 840€)

- Remplacement des évacuations d'eau usées/eaux pluviales en fonte à tous les niveaux, reprise des calfeutrements des canalisations au niveau des planchers.
- Frais de relogement à prévoir sur une période de trois semaines minimum.
- Mise en place d'un clapet antiretour sur réseau assainissement.
- Réparation des descentes d'eau pluviale sur les pignons en mitoyenneté : remplacement des conduites PVC cassées.
- Condamnation des vides ordures.
- Traitement des ouvertures des celliers : remplacement du panneau en béton sur armature en fer (oxydée) par un châssis menuisé fixe opaque ou avec un vasistas (aluminium ou PVC) avec grille de ventilation haute à vantelles et remise en état des celliers.

7) MONS-EN-BAROEUL (67 200€)

- Condamnation des vides ordures.
- Coffrage de conduit amiante présents en cave.
- Mise en peinture des cuisines, des loggias, des halls d'entrée dans tous les logements.
- Reprise des fissures ponctuelles en séjour dans quelques logements.

8) ROSENDAEL (223 000€)

- 2^e tranche :
 - ravalement de façade cages E et F ;
 - tous niveaux : traitement des bétons malades extérieurs ;
 - au RdC : mise en place notamment de l'isolation extérieure d'une épaisseur de 5 cm ;
 - aux étages : hydro-gommage basse pression, réparations ponctuelles et application d'un enduit hydrofuge ou peinture adaptée à l'ouvrage.
- 3^e tranche :
 - travaux divers ;
 - cage d'escalier ; condamnation des vides ordure et mise en peinture des cages d'escalier ;
 - logement en toiture : mise en place d'un système de VMC à la place de la ventilation naturelle ;
 - RdC : mise en place d'un système de calorifuge avec protection mécanique autour des canalisations de chauffage.

9) CYSOING (539 380€)

- Chiffrage du diagnostic amiante de la façade (en préparation de travaux isolations thermiques extérieurs).

- Mise en place d'une isolation thermique extérieur des façades.
- Mise en place d'une isolation thermique dans les combles.
- Remplacement des châssis extérieurs.
- Nettoyage et « démoussage » des couvertures des logements.

10) CALAIS NORD (117 160€)

- Remplacement des revêtements de sols des parties communes ; carrelage très abîmé.
- Mise en peinture des murs et plafonds des parties communes.
- Traitement des infiltrations en cage d'escalier au niveau des pavés de verre : remplacement des pavés de verre par mise en place d'une grille de ventilation au dernier niveau et obturation par bouchonnement dans les autres étages.

11) CYSOING (80 000€)

- Remplacement des réseaux d'alimentation EF/EC (Eau Froide/ Eau Chaude) et contrôle des évacuations sur les 20 logements.

III – BILAN DE L'ACTION DU PÔLE RECOUVREMENT SUR L'UNITÉ DE RECOUVREMENT DE LILLE

Évolution du nombre de débiteurs sur 48 mois, apprécié au 31 mars de chaque année :

| 31/03/15 | 31/03/16 | 31/03/17 | 31/03/18 | 31/03/19 |
|----------|----------|----------|----------|----------|
| 46 | 36 | 31 | 25 | 25 |

Évolution du montant des impayés sur 48 mois, apprécié au 31 mars de chaque année :

| 31/03/15 | 31/03/16 | 31/03/17 | 31/03/18 | 31/03/19 |
|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|
| 110 886,48 € | 121 084,46 € | 105 831,80 € | 58 639,00 € | 58 678,00 € |

Sur 48 mois, les impayés « lillois » ont diminué de 45,65 % en nombre de débiteurs et de 47,10 % en montant.

Dans le même temps (48 mois), l'impayé « national » a quant à lui évolué de la manière suivante :

- décréue de 60 % environs pour le nombre de débiteurs ;
- repli de 30 % environs pour l'impayé total.

Selon l'agent comptable de l'EPA Masse, Pascal Rigaud, la politique de recouvrement conduite par l'agence comptable depuis mai 2015 est progressivement mieux comprise et, qui plus est, mieux admise par le corps social du service territoriale de Lille.

IV – PERSPECTIVES OFFRES DE LOGEMENTS/RECRUTEMENTS BREXIT

Dans la cité de Calais, plusieurs logements ont été remis en état et certains se libèrent. L'offre de logements sociaux à destination des douaniers est également importante. Grâce à une dérogation de la Préfecture, toutes les catégories (A, B et C) pourront prétendre aux logements sociaux à Calais. La centrale de Gravelines propose 160 logements vacants dans une zone entre Dunkerque et Calais : T3, T4 et T5. Une vingtaine serait constituée de maisons individuelles.

Une commission d'attribution aura lieu fin juillet, début août.

Pour rappel, les régularisations de charges se font toujours à la fin de l'année N (fin 2019) pour l'année N-1 (2018). Il est préconisé de mettre dans le hall d'entrée des habitats collectifs, les numéros de téléphone d'astreinte pour les week-ends (chaufferie, portail).

Les élus UNSA douanes à la CTM de Lille :

- Christophe PLANQUE, Bureau Principal d'Amiens : christophe.planque@douane.finances.gouv.fr
- Pascaline BOUBET, Calais Tunnel BSIT2 : pascaline.lecaille@douane.finances.gouv.fr

Les cotisations UNSA Douanes 2019

L'adhésion à une organisation syndicale n'est pas une obligation en France, c'est avant tout une démarche volontaire.

Pourquoi adhérer à l'UNSA ?

L'UNSA s'inscrit en permanence dans le cadre de l'indépendance du syndicalisme vis-à-vis des interlocuteurs gouvernementaux, patronaux et des partis politiques, sa charte est le socle commun à tous ses adhérents.

L'UNSA est attachée à l'autonomie de ses syndicats. Ce sont eux qui prennent démocratiquement les décisions qui les concernent, sans intervention de l'Union Nationale, Régionale ou Départementale.

C'est le cas pour le montant de leurs cotisations. Il n'existe pas de règles uniformes pour les cotisations d'un syndicat à l'autre. Les cotisations de l'UNSA ne sont pas élevées, car elles servent à financer un nombre limité de structures. Cela permet également à chacun de renouer avec une adhésion syndicale. En outre, 66% de son montant est déductible des impôts sur le revenu, sous forme de crédit d'impôts.

| Grades ou situation | Montant annuel 2019 | Montant annuel réel 2019* | Coût mensuel réel 2019* |
|------------------------------------|---------------------|---------------------------|-------------------------|
| Stagiaire | 22,00 € | 7,00 € | 0,58 € |
| Agent « Contractuels » | 27,00 € | 9,00 € | 0,75 € |
| Agent de Constatation | 65,00 € | 23,00 € | 1,92 € |
| ACP2 | 78,00 € | 26,00 € | 2,17 € |
| ACP1 | 84,00 € | 29,00 € | 2,42 € |
| Contrôleur 2 nd classe | 89,00 € | 30,00 € | 2,50 € |
| Contrôleur 1 ^{ère} classe | 95,00 € | 32,00 € | 2,66 € |
| Contrôleur Principal | 101,00 € | 34,00 € | 2,83 € |
| Inspecteur | 117,00 € | 40,00 € | 3,33 € |
| IR3 | 127,00 € | 43,00 € | 3,58 € |
| IR2 | 132,00 € | 45,00 € | 3,75 € |
| IR1 | 137,00 € | 47,00 € | 3,91 € |
| IP1/IP2 | 144,00 € | 49,00 € | 4,08 € |
| DSD2/DSD1 | 154,00 € | 51,00 € | 4,25 € |
| DI/DR/DF | 175,00 € | 58,00 € | 4,83 € |
| Administrateur civil | 218,00 € | 74,00 € | 6,16 € |
| | | | |
| Retraités Catégorie C | 33,00 € | 11,00 € | 0,91 € |
| Retraités Catégorie B | 40,00 € | 13,00 € | 1,08 € |
| Retraités Catégorie A | 46,00 € | 15,00 € | 1,25 € |

* après déduction fiscale

Pour nous rejoindre, adhérer, cliquer sur l'image ci-contre :

ou par ce lien : <http://www.unsadouanes.fr/fr/adhesion>



Retrouvez toute notre information sur le site internet UNSA Douanes, rubrique LES SECTIONS puis HAUTS-DE-FRANCE : <http://www.unsadouanes.fr/>